

JOURNÉE DÉCOUVERTE

**Réhabilitation des piscines publiques
Enjeux et perspectives pour la Région**

**Quels soutiens pour vos projets??
L'intervention de la Région Midi-Pyrénées**

**Muret
12 Novembre 2015**



**CRITERES D'INTERVENTION RELATIFS
A LA RÉNOVATION/CONSTRUCTION DES BASSINS DE NATATION
DANS LE CADRE DES NOUVELLES POLITIQUES
CONTRACTUELLES REGIONALES 2015/2020
(CONTRATS REGIONAUX UNIQUES) :**

■ **Bénéficiaires :**

- EPCI à fiscalité propre.
- Commune dans la mesure où l'EPCI apporte un fonds de concours au projet(*).

() Dans l'hypothèse d'une maîtrise d'ouvrage communale pour des raisons dûment justifiées, l'aide de la Région est conditionnée à l'apport d'un fonds de concours communautaire au moins équivalent à l'aide de la Région.*

**CRITERES D'INTERVENTION RELATIFS
A LA RÉNOVATION/CONSTRUCTION DES BASSINS DE NATATION
DANS LE CADRE DES NOUVELLES POLITIQUES
CONTRACTUELLES REGIONALES 2015/2020
(CONTRATS REGIONAUX UNIQUES) :**

- **Taux d'intervention :**
 - **☛ Métropole et Communautés d'Agglomération :** taux variant de 10% à 25% en fonction du potentiel financier agrégé et de l'effort fiscal agrégé de l'EPCI
 - **☛ Territoires ruraux et de montagne :** taux variant de 15% à 35% en fonction du potentiel financier agrégé et de l'effort fiscal agrégé de l'EPCI

- Pour tous les Contrats et dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage communale, l'aide de la Région est modulée en fonction de la combinaison du potentiel financier (20%), de l'effort fiscal (20%) et du revenu imposable moyen par habitant (60%) de la Commune concernée.

- Dans tous les cas, l'aide de la Région n'excèdera pas la part de l'autofinancement du projet.

**CRITERES D'INTERVENTION RELATIFS
A LA RÉNOVATION/CONSTRUCTION DES BASSINS DE NATATION
DANS LE CADRE DES NOUVELLES POLITIQUES
CONTRACTUELLES REGIONALES 2015/2020
(CONTRATS REGIONAUX UNIQUES) :**

- **Bassin de natation couverts:**
 - ➤ Construction ou restructuration lourde dont le coût d'opération est supérieur à 2.5M€ HT :
 - bassins homologués pour des compétitions de natation : 10 000 € HT / m² de bassin,
 - autres bassins : 5 000 € HT/ m² de bassin.
 - ➤ Construction ou restructuration lourde dont le coût d'opération est inférieur à 2.5M€ HT :
 - prise en compte de l'intégralité de la dépense éligible à concurrence de 1 500 000 € HT

**CRITERES D'INTERVENTION RELATIFS
A LA RÉNOVATION/CONSTRUCTION DES BASSINS DE NATATION
DANS LE CADRE DES NOUVELLES POLITIQUES
CONTRACTUELLES REGIONALES 2015/2020
(CONTRATS REGIONAUX UNIQUES) :**

- **Bassin de natation découverts:**
 - Construction ou restructuration lourde dont le coût d'opération est supérieur à 1M€ HT :
 - bassins sportifs ou d'apprentissage de natation :
 - 2 000 € HT / m² de bassin,
 - 3 000 € HT / m² de bassin chauffé,
 - 5 000 € HT / m² de bassin chauffé avec abris
 - autres bassins : 1 000 € HT/ m² de bassin.
 - Construction ou restructuration lourde dont le coût d'opération est inférieur à 1M€ HT :
 - prise en compte de l'intégralité de la dépense éligible à concurrence de 300 000 € HT
 - prise en compte de l'intégralité de la dépense éligible à concurrence de 500 000 € HT si le projet intègre l'installation d'un abri fixe ou amovible